

Casablanca : le matériel de collecte des déchets coûtera plus de 800 millions de dirhams

■ Le matériel à déployer par les deux prestataires coûtera 819 millions de dirhams (HT). Les premiers arrivages du matériel commandé sont déjà au Maroc ■ Au total, 374 camions et engins, dont 160 benne-tasseuses, ont été commandés. 25 000 bacs seront déployés ■ Les pénalités seront plafonnées à 10 millions de dirhams mensuellement.

Peut-on parler d'un quelconque bilan de la période transitoire de la gestion déléguée de la collecte des déchets à Casablanca, qui se termine avant la fin de l'année ? En tout cas, il est loin d'être reluisant, selon une source officielle qui a requis l'anonymat. Ce qui explique l'insatisfaction des autorités. Or, cela était prévisible, compte tenu des conditions de travail, les deux délégataires ayant dû utiliser soit les équipements de leurs prédécesseurs, soit du matériel de location, quoique très difficile à trouver. D'autant plus que cette période devait surtout servir d'un côté à assurer la continuité de service, et d'un autre, à se doter du temps nécessaire pour acquérir le matériel adéquat pour la collecte des déchets. Car certains équipements, comme les benne-tasseuses, nécessitent un temps considérable pour la fabrication ou la location. D'où « la période de grâce » de six mois accordée à Averde et Derichebourg.

Un des problèmes majeurs de cette période transitoire est la conteneurisation. En effet, l'absence d'un nombre adéquat de bacs de collecte a rendu inefficace les efforts entrepris de la part des deux prestataires. Autre problème,



les 4 000 bacs de déchets, acquis pour la période transitoire par ces derniers, ne serviront en aucun cas durant le contrat principal qui débutera incessamment, et dont la valeur s'élève à 1,07 milliard de DH TTC (voir tableau).

Quoi qu'il en soit, selon notre source, les premiers arrivages des nouveaux équipements sont là. Il s'agit notamment d'une partie des nouveaux bacs, dont le nombre final sera de 25 000. Ces bacs sont dotés d'une puce RFID, dite de radio-identification, qui permettra de localiser et de contrôler à distance les opérations de vidage. Vu

la spécificité de ces équipements, ils ne seront utilisés qu'avec les nouvelles benne-tasseuses.

Le contrôle des prestataires se fera à distance

Pour ce qui est du matériel commandé et à déployer bientôt par les deux prestataires, cela concerne 374 camions et engins, dont 160 benne-tasseuses, avec une valeur globale de 819 millions de dirhams (HT). Le reste du matériel sont des benne-chantiers, des laveuses de bacs, des balayeuses mécaniques, etc.

En tant que SDL, organe de contrôle et de suivi, Casa

Baida contrôle la mise en œuvre du contrat de gestion déléguée. A partir de 2020, ses opérations de contrôle se feront par le biais d'une plateforme centrale informatisée qui permettra de monitorer le mouvement et la vitesse des camions de collecte de déchets. Ce dispositif permettra surtout de contrôler les circuits des camions, l'ouverture de ces derniers et leur contrôle CO2. Les nouveaux camions, aussi bien que les dépôts et les garages, seront dotés de caméras. En ce qui concerne les bacs de déchets, ils seront équipés d'antennes pour faciliter l'opération de

contrôle de vidage. Même l'opération de balayage sera surveillée, puisque les chariots de balayage seront équipés de GPS pour monitorer leur circuit et leur vitesse.

Nouveauté du matériel à utiliser dorénavant à Casablanca dans la collecte de déchets, deux types de bacs seront utilisés. Ils permettront un tri sélectif à bi-flux, puisque le premier type de bac sera dédié aux matières organiques, alors que le deuxième type servira à contenir le reste des matières recyclables, essentiellement le verre et le carton.

Pénalités

Grande nouveauté du nouveau contrat, les pénalités dont peuvent être sanctionnés Derichebourg et Averde peuvent atteindre un plafond de 10 millions de dirhams, ce qui représente environ 1% de la valeur annuelle du contrat. Détail très significatif, ces pénalités seront comptabilisées de manière automatique, grâce à la plateforme citée. Pour chaque tâche du processus de la collecte non-réalisée, une pénalité est allouée. Sans parler des constats visuels ou de qualité. Au total, une nomenclature de 160 pénalités a été mise en place ■

H.A.A.

Le contrat comprend aussi le nettoyage des artères

La période transitoire a commencé en juin 2019 et se termine avant la fin du mois de décembre. Le contrat principal contient plusieurs prestations qui vont de la collecte à l'évacuation des déchets ménagers et assimilés, les déchets verts ainsi que leur transport et déchargement à la décharge publique. Les prestations comprennent aussi le lavage des conteneurs et de leurs emplacements, la fourniture, l'installation et la maintenance de ces conteneurs ainsi que le nettoyage des artères et des places publiques ■

	Délégataire	Préfecture d'Arrondissements	Montant annuel du contrat (HT)
Lot 1	DERICHEBOURG CASABLANCA	Casablanca Anfa	208 372 185,00
		Al Fida Mers Sultan	92 627 815,00
Ben Msick		63 622 108,00	
Moulay Rachid		109 377 892,00	
Lot 2	AVERDA ENVIRONNEMENTAL SERVICES	Ain Chock	104 578 217,77
Hay Hassani		113 421 782,23	
Ain Sebaa Hay Mohammadi		94 226 467,19	
Sidi Bernoussi		106 773 532,84	
Total			893 000 000,03